



# Master MSPI Mention Informatique

**Guide des études**  
*Année universitaire 2015-2016*

*7 septembre 2015*



# Informations générales

## **Lieu de la formation**

Centre Universitaire de la Mi-Voix  
50 rue Ferdinand Buisson  
62228 Calais Cedex

## **Parcours**

ISIDIS : Ingénierie des Systèmes Informatiques Distribués  
I2L : Ingénierie du Logiciel Libre (*accessible uniquement en formation par alternance*)

## **Présidents de jury**

Master 1 : Fabien Teytaud  
Master 2 : Sébastien Verel

## **Directeurs des études**

Master 1 – formation initiale : Fabien Teytaud  
Master 1 – formation en alternance : Patrick Sondi  
Master 2 – formation initiale (Parcours ISIDIS) : Sébastien Verel  
Master 2 – formation en alternance (Parcours I2L) : Eric Ramat

## **Secrétariat pédagogique**

Master 1 et 2 en formation initiale : Coralie Agneray-Callens  
email : coralie.agneray@univ-littoral.fr  
tél. : 03.21.46.36.11

Master 1 et 2 en alternance : Christine Marquis  
email : christine.marquis@univ-littoral.fr  
tél. : 03.21.46.06.80

## **Laboratoire universitaire d'appui**

Laboratoire d'Informatique Signal et Image de la Côte d'Opale (LISIC)

## Objectifs de la formation

Le Master MSPI mention Informatique se compose de deux parcours (ISIDIS et I2L) à finalité professionnelle qui s'adressent à des étudiants titulaires d'une licence en informatique ou de tout autre diplôme jugé équivalent. L'objectif de cette mention est d'offrir une formation scientifique de haut niveau en informatique aussi bien au niveau fondamental qu'au niveau appliqué. Le programme proposé en informatique reflète une progression régulière et une spécialisation en seconde année vers les systèmes distribués et le logiciel libre. Le diplôme de Master repose sur les caractéristiques suivantes :

- un enseignement fondamental et appliqué ;
- un enseignement comprenant les techniques nécessaires au métier d'analyste et concepteur en informatique, que l'on peut regrouper en trois pôles : conception et développement de logiciel ; système, architecture et réseaux ; ingénierie des systèmes d'information ;
- un enseignement de culture générale incluant la pratique de deux langues vivantes et des modules de connaissance de la vie d'entreprise ;
- un cycle de conférences données par des industriels, et sanctionné par un stage obligatoire en entreprise.

Le diplômé de Master MSPI mention Informatique peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en œuvre les activités suivantes :

- Ingénierie du logiciel : architecture technique et fonctionnelle, urbanisation des systèmes d'information ;
- Gestion – direction de projets informatique ;
- Ingénierie technico-commerciale dans les systèmes d'information ;
- Transmission du savoir, diffusion des connaissances, communication et animation scientifique, enseignement ;

Les étudiants du Master qui optent pour une poursuite dans le domaine de la recherche doivent effectuer leur stage de seconde année dans un laboratoire de recherche, afin de justifier d'une expérience dans le domaine de la recherche.

# Parcours

Le Master MSPI Mention Informatique propose deux parcours (ISIDIS et I2L) qui s'organisent comme suit :

- les deux premiers semestres des deux parcours sont communs à 100% (Master 1).
- les deux derniers semestres sont à 33% communs.

Ces deux parcours professionnels se concentrent principalement sur l'ingénierie du logiciel selon deux points de vue : les systèmes informatiques distribués et le logiciel libre.

L'objectif du **parcours ISIDIS** (Ingénierie des Systèmes Informatiques Distribués) est la formation d'informaticiens de haut niveau, aptes à concevoir, déployer, et faire évoluer des applications distribuées exigeant le développement ou l'utilisation de bases de données réparties. Ces informaticiens occuperont ainsi des professions de concepteur, de responsable de déploiement, ou de chargé de l'évolution d'applications distribuées. Ce parcours est une réponse à des besoins accrus de l'industrie en matière de compétences en systèmes distribués surtout depuis l'avènement et la généralisation d'environnement de travail reposant sur les réseaux d'interconnexion (Internet, Intranet, etc.).

En résumé, les enseignements de ce Master ont pour objectifs de :

- développer des compétences dans l'ingénierie des applications distribuées ;
- approfondir des matières fondamentales de l'informatique de haut niveau ;
- assurer un niveau avancé dans le domaine des bases de données réparties ;
- former les étudiants aux techniques et outils d'aide à la décision ;
- approfondir les connaissances en gestion des projets informatiques ;
- préparer les étudiants à la vie en entreprise.

Le **parcours I2L** (Ingénierie du Logiciel Libre) a pour objectif la formation d'informaticiens de haut niveau capables de mener à bien la mise en place de solutions informatiques basées sur l'intégration de produits et technologies issus du monde du logiciel libre et d'accompagner les organisations dans des processus de migration vers les logiciels libres ou d'intégration de ces logiciels. En matière de compétences, les objectifs que nous cherchons à atteindre incluent entre autres :

- la maîtrise des infrastructures logicielles issues du monde des logiciels libres ;
- la maîtrise des environnements de développement et de déploiement du logiciel dans le cadre des logiciels libres ;
- l'évaluation des solutions issues des logiciels libres et l'impact de leur intégration dans une organisation ;
- la mise en place de processus de migration vers les logiciels libres ;
- la gestion de projets et les spécificités de l'intégration des logiciels libres en matière de gestion d'un projet informatique ;
- une connaissance des spécificités des logiciels libres en matière de droit, d'économie et de gestion.

En conclusion, pour être en adéquation avec les compétences que nous avons développées durant la dernière décennie en matière de recherche et d'enseignement et pour une meilleure complémentarité avec les deux parcours, nous consacrons une part importante des enseignements informatiques à la problématique de développement et de déploiement des applications Web multi-tiers. Notons que ce type d'applications constitue une part très importante des développements informatiques actuels dans l'entreprise.

## Conditions d'accès / Admission

### **Formation initiale**

L'accès au M1 est de droit aux étudiants ayant validé leur L3 informatique au sein de l'ULCO. De plus, le M1 est accessible, sur dossier, à tout étudiant de l'ULCO ou hors ULCO ayant validé 180 crédits ECTS avec une dominante informatique.

L'admission en 2ème année de Master n'est pas de droit et se fait sur décision du Président de l'Université. Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury. Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

### **Formation continue**

Depuis 2006, un dispositif d'accueil des auditeurs de formation continue sous contrat de formation ou de reconversion est disponible. Ce dispositif a pour objectif de mener un auditeur disposant d'un diplôme de type BAC+3 ou d'une validation des acquis de l'expérience à un Master professionnel. Pour cela, nous proposons un parcours adapté pour les deux premiers semestres sous forme d'un stage intensif de 5 demi-journées par semaine entre le mois d'avril et de juillet avant d'intégrer la promotion de formation initiale pour les deux derniers semestres. Les modules suivis durant ce stage sont une remise à niveau sur les modules fondamentaux de la première année de la spécialité ainsi qu'en anglais si nécessaire.

### **Formation en alternance**

Seul le parcours I2L est accessible en apprentissage. L'accès au parcours est possible en première année et en deuxième année. L'accès en première année est possible aux étudiants ayant validé leur L3 Informatique ou leur licence professionnelle ou une première année de cycle d'ingénieurs en Informatique ou une formation équivalente à 240 crédits. L'accès en deuxième année nécessite l'obtention d'une première année de Master compatible avec les prérequis du master. La procédure de recrutement inclut un dossier de candidature, un entretien individuel et l'obtention d'un contrat d'apprentissage.

Conformément à l'habilitation de Formasup et du financement par la Région Nord-Pas de Calais, le nombre de places est limité à 13.

Il est aussi possible de suivre le Master Informatique en contrat de professionnalisation.

### **Validation d'acquis d'expérience (VAE)**

Depuis la création des parcours ISIDIS et I2L, des candidats bénéficiant d'au moins trois années d'expérience dans le secteur d'activité informatique ont pu s'inscrire dans la démarche VAE au sein de l'ULCO. Cette procédure s'adresse plus particulièrement à tout cadre informatique présentant des compétences dans les domaines précités.

## Organisation des enseignements

Les enseignements du Master sont structurés en Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes étant composées d'au moins un Élément Constitutif (EC).

Les enseignements du Master incluent :

- Des matières dites **fondamentales** et directement liées au cœur technique et théorique des métiers visés par le Master ;
- Des matières dites **complémentaires** concernant principalement les langues vivantes, les modules de vie de l'entreprise et les projets de synthèse. Une deuxième langue vivante (allemand, espagnol, ...) est *facultative* et donne lieu à un bonus ;
- La deuxième année du Master est validée par un stage en entreprise, d'une durée de 20 à 22 semaines. Pour les étudiants optant en seconde année pour le cursus à finalité recherche, les stages peuvent se dérouler dans un laboratoire de recherche selon les mêmes modalités qu'en entreprise ;
- Il n'y a pas de stage en M1 informatique ; cf page 15;
- En première année, suite aux enseignements académiques, les étudiants effectueront un projet au sein de l'université. Cinq semaines – d'avril à mi-juin – seront consacrées à ce projet. Le projet sera sanctionné par une soutenance orale et par un rapport.
- Le projet et les stages susmentionnés ne s'appliquent qu'aux étudiants de formation initiale. Les étudiants en apprentissage compensent par les missions entreprises réalisées dans le cadre de l'alternance.

Les enseignements de la première année de master sont majoritairement communs entre les deux parcours (ISIDIS et I2L) et correspondent à un socle de connaissance commun. La spécialisation intervient au cours de la seconde année du master, avec des éléments d'UE partagés entre les deux parcours.

Nous donnons ci-après la liste des enseignements, répartis en UE (éventuellement décomposées en EC) pour chacun des quatre semestres du Master Informatique.

## Première année de Master – Formation initiale

Semestre 1	Modules fondamentaux (24 ECTS)	Identifiant du module	rep*	vol	crédits
		INFO2741004 – Méthodologies agiles	1/2	55 H	6 ECTS
		INFO2741002 – Recherche opérationnelle	2/5	39 H	4 ECTS
		INFO2741008 – Initiation à la cryptographie	0	18 H	2 ECTS
		INFO2741006 - Initiation au calcul à haute performance	0	12 H	2 ECTS
		INFO2741003 – Programmation fonctionnelle	0	36 H	4 ECTS
		INFO2741005 – Programmation orientée objet avancée	1/3	49 H	6 ECTS
	Modules complémentaires (6 ECTS)	INFO1141001 – Anglais	**	25 H	3 ECTS
		INFO9941007 – PPP	***	20 H	3 ECTS
		(Français Langue étrangère), LV2		20 H	Bonus

Semestre 2	Modules fondamentaux (27 ECTS)	Identifiant du module	rep*	vol	crédits
		INFO2742003 – Compilation	1/3	42 H	4 ECTS
		INFO2742004 – Systèmes distribués	0	42 H	4 ECTS
		INFO2742005 – Services Web et XML	1/4	48 H	4 ECTS
		INFO2742002 – Apprentissage Artificiel	1/3	39 H	4 ECTS
		INFO2742006 – BDD avancées	1/3	35 H	4 ECTS
		INFO2742011 – Initiation à la recherche	1/2	14 H	2 ECTS
	INFO2742007 – Projet individuel			5 ECTS	
	Modules complémentaires (3 ECTS)	INFO1142001 – Anglais	**	25 H	3 ECTS
FLE (Français Langue étrangère), LV2			20 H	Bonus	

\* « rep » correspond à la répartition des coefficients entre le contrôle continu et l'examen final, suivant la formule : **note = rep \* cc + (1-rep) \* exam.**

\*\* Modalité d'évaluation en annexe

\*\*\* Rapport ou évaluation orale et QCM pour la partie CEL

## Première année de Master – Formation en apprentissage

Semestre 1	Modules fondamentaux (18 ECTS)	Identifiant du module	rep*	vol	crédits
		INFO2741014 – Méthodologies agiles	1/2	55 H	6 ECTS
		INFO2741014 – Recherche opérationnelle	2/5	39 H	4 ECTS
		INFO2741015 – Initiation à la cryptographie	0	18 H	2 ECTS
		INFO2741009 – Environnement du Libre	0	20 H	2 ECTS
		INFO2741009 – Systèmes, réseaux et sécurité	1/2	21 H	2 ECTS
	INFO2741016 – Projet	*	25 H	2 ECTS	
	Modules complémentaires (12 ECTS)	INFO1141011 – Anglais	*	25 H	2 ECTS
		INFO9941012 – PPP	*	20 H	2 ECTS
Missions entreprise				8 ECTS	

Semestre 2	Modules fondamentaux (20 ECTS)	Identifiant du module	rep*	vol	crédits
		INFO2742012 – Compilation	1/3	42 H	4 ECTS
		INFO2742013 – Systèmes distribués	0	42 H	4 ECTS
		INFO2742014 – Services Web et XML	1/4	48 H	4 ECTS
		INFO2742010 – Apprentissage Artificiel	1/3	39 H	3 ECTS
		INFO2742009 – BDD avancées	0	35 H	3 ECTS
INFO2741015 – Projet	*	25 H	2 ECTS		



Modules complémentaires (10 ECTS)	INFO1142001 – Anglais	*	25 H	2 ECTS
	Missions entreprise			8 ECTS

\* signifie que les EC ou UE correspondants ne seront évalués que par un contrôle continu et ne feront pas l'objet d'un examen final.

## Deuxième année de Master – Parcours ISIDIS

		Identifiant du module	rep*	Vol	Crédits
Semestre 3	Modules fondamentaux (28 ECTS)	INFO2751002 – Développement multi-tiers et mobile		80h	8 ECTS
		J2EE bases	1/3	20h	
		J2EE avancé	0	20h	
		.NET	0	15h	
		Android	0,30	25h	
		INFO2751003 – Systèmes, Réseaux et sécurité		57h	6 ECTS
		Sécurité réseaux	1/3	23h	
		Annuaire LDAP	0	22h	
		Virtualisation	0	6h	
		Supervision	0	6h	
		INFO2751006 – Data warehouse et data science		40h	5 ECTS
		Data warehouse	1/3	12h	
		Data science	1/3	28h	
		INFO2751005 – Bases de données réparties et scalabilité		50h	6 ECTS
	Bases de données réparties	1/3	38h		
	Clustering	0	12h		
	INFO2751007 – Développement de plugins et applications RCP	0	25h	3 ECTS	
Modules complémentaires (2 ECTS)	INFO2751004 – Gestion de projet	1	20h	2 ECTS	

Semestre 4	Modules fondamentaux (8 ECTS)	– Programmation Orientée Objet avancée	0	30h	3 ECTS
		Projet			5 ECTS
	Modules complémentaires (22 ECTS)	INFO9952001 – Projet professionnel (PPP)	1	20h	3 ECTS
		INFO1152003 – Anglais	**	25h	4 ECTS
		Stage de 20 à 22 semaines	***		15 ECTS

## Deuxième année de Master – Parcours I2L

		Identifiant du module	rep*	vol	crédits
Semestre 3	Modules fondamentaux (15 ECTS)	INFO2751008 – Environnements de développement libres	1/2	60 H	6 ECTS
		INFO2751009 – Développement multi-tiers et mobile	1/2	90 H	7 ECTS
		INFO2751011 – Projet	*	25 H	2 ECTS
	Modules complémentaires	INFO1151011 – Anglais	*	25 H	2 ECTS
		INFO2751010 – Management du Libre	*	14 H	3 ECTS

(15 ECTS)	INFO9951012 – PPP	*	20 H	2 ECTS
	Missions entreprise			8 ECTS

Semestre 4	Modules fondamentaux (17 ECTS)	Identifiant du module	rep*	vol	crédits
		INFO2752006 – Concurrence, parallélisme et haute disponibilité	1/3	72 H	5 ECTS
		INFO2752007 – Systèmes, réseaux et sécurité	1/2	57 H	5 ECTS
		INFO2752008 – Migration vers le Libre et intégration du Libre	1/2	48 H	5 ECTS
		INFO2751009 – Projet	*	25 H	2 ECTS
	Modules complémentaires (13 ECTS)	INFO1152004 – Anglais	*	25 H	2 ECTS
		INFO1152005 – Création d'entreprises	*	10 H	1 ECTS
		Missions entreprise			10 ECTS

## Modalités de contrôle des connaissances

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées selon les unités d'enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) qui les composent par un contrôle continu et régulier, et un examen terminal et/ou un rapport d'étude — à l'exception de certains EC qui ne font l'objet que d'un contrôle continu (identifiés par une \* dans les tableaux précédents). Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre. Les examens de la première session sont organisés à l'issue de chaque UE (ou de chaque EC) ou en fin de semestre à l'initiative du responsable de l'UE.

Pour chaque EC, la note finale est obtenue en intégrant la note de contrôle continu et la note d'examen ou de rapport d'étude selon le coefficient indiqué « rep » dans les tableaux ci-dessus. Il n'y a pas de règle du supérieur (en session 1).

EX = examen final

CC = contrôle continu

E = note retenue

$$E = \text{rep} * \text{CC} + (1-\text{rep}) * \text{EX}$$

Pour les EC ne faisant l'objet que d'un contrôle continu, la note finale correspond à la note de contrôle continu.

Une note finale de 10/20 dans l'EC attribue l'ensemble des crédits ECTS associés à cet EC.

La note finale d'une UE est égale à la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients (ECTS).

La note d'un semestre est égale à la moyenne des UE pondérée par les crédits ECTS associés.

Les examens de la session 1 sont organisés à la suite de la fin des enseignements.

La seconde session du semestre 1 sera organisée après la première session du semestre 2 pour la 1ère et 2ème année de Master. La seconde session du semestre 2 sera organisée après la première session du semestre 2.

### Obtention du diplôme

Le diplôme de Master est attribué aux étudiants qui ont obtenu 120 crédits ECTS au-dessus du niveau Licence.

### Compensation

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE. La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

### **Bonus**

Les notes obtenues dans les UE identifiées comme bonus sont prises en compte dans le calcul de la moyenne du semestre concerné, dans la limite de 3 % du total maximum des points (maximum +0.3 sur le semestre).

### **Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance**

Le sujet d'examen spécifie clairement les documents autorisés ; à défaut aucun document ne peut être utilisé. Les traducteurs électroniques et tous les moyens de communication électronique sont interdits.

Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Un étudiant est déclaré « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Le semestre ne pourra être validé.

En cas d'absence à un examen, l'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

Un étudiant absent justifié à une épreuve en première session et ayant obtenu son année malgré la note ZERO à l'examen, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en deuxième session.

Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

#### **Attention :**

- La note de dernière session passée annule et remplace la note obtenue lors de l'examen de la session précédente.
- Seul l'examen final fait l'objet d'une seconde session.
- La note de la session 2 se calcule de la manière suivante :  $\text{sup}(\text{EX2}, \text{rep} * \text{CC} + (1-\text{rep}) * \text{EX2})$  où EX2 est la note obtenue à l'examen de seconde session.
- Les EC ne faisant l'objet que d'un contrôle continu ne peuvent être repassés en deuxième session.

### **Projet de synthèse (Formation initiale uniquement)**

Le projet de synthèse en Master 1 consiste en la résolution d'un problème concret dont le sujet et le suivi seront assurés par un enseignant et/ou un industriel. Il fera l'objet d'une soutenance orale ainsi que d'un rapport écrit. Le rapport devra être remis au minimum une semaine avant la soutenance.

### **Stage de fin d'étude (Formation initiale uniquement)**

En Master 2, l'évaluation du stage en entreprise ou en laboratoire de recherche est effectuée par un jury constitué d'enseignants et des responsables du stagiaire dans l'entreprise ou le laboratoire de recherche. Elle prend en compte le comportement et le travail du stagiaire, ainsi que la rédaction du rapport et la soutenance. Le rapport devra être remis au minimum une semaine avant la soutenance. La note finale est calculée selon les coefficients suivants : (50% travail, 25% soutenance, 25% rapport écrit).

### **Stage en première année de master**

Un stage volontaire, sans ECTS, sans bonus, peut être fait sur une durée comprise entre la fin des examens de master 1 et la rentrée suivante de master 2.

## **Régimes spéciaux**

### *Salarié :*

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire. L'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation par l'employeur). Il est dispensé d'assiduité et est invité à passer l'examen terminal.

### *Handicap :*

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

# Calendrier universitaire 2015-2016

## **Master 1 – Formation initiale**

- Rentrée : lundi 14 septembre 2015
- Fin des enseignements académiques : 24/04
- Début du projet : mai
- Fin du projet et soutenance : juin

## **Master 1 – Formation en alternance**

- Rentrée : lundi 31 août septembre à 9h00
- Les alternants seront présents en centre de formation conformément au calendrier d'alternant communiqué à la rentrée
- Soutenance missions entreprise : 23/24 juin

## **Master 2 – Formation initiale**

- Rentrée : jeudi 10 septembre à 9h00
- Fin des enseignements académiques : vendredi 27 mars
- Début du stage au plus tard : mercredi 1<sup>er</sup> avril
- Soutenance de stage : début septembre

## **Master 2 – Formation en alternance**

- Rentrée : lundi 7 septembre à 9h00
- Les alternants seront présents en centre de formation conformément au calendrier d'alternant communiqué à la rentrée
- Soutenance missions entreprise : 30 juin

## **Annexe : Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD**

Responsable LANSAD - CGU CALAIS : Anne WAGNER - MCF, HDR

### **MASTER 1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5<sup>e</sup> de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

### **Session 1**

M1 tout en contrôle continu

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

### **Session 2**

Le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année en cours (L2 S4) s'inscrivant dans la continuité du 1<sup>er</sup> semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1<sup>er</sup> semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2<sup>nd</sup> semestre garde la note obtenue au 2<sup>nd</sup> semestre pour les épreuves de rattrapage du 1<sup>er</sup> semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour la session 2 :

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

**LES ETUDIANTS DE MASTER 1 NE PEUVENT PAS PASSER LE CLES 1 OU CLES 2 ANGLAIS**

Bonus Centre de Langues (LV2)

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Master pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année d'études en cours.

CLES 1 : - CLES 1 espagnol et allemand : jeudi 3 mars 2016

CLES 2 : - CLES 2 espagnol et allemand : jeudi 3 décembre

## MASTER 2

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal. Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5<sup>e</sup> de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

### Session 1

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

### Session 2

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.



Cadrage général pour la session 2 :

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

## CLES et certifications en langues

### Intégration du CLES en L3 – semestre 6 et en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

## Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES

### Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20

0 compétence validée	0/20	0/20	0/20
----------------------	------	------	------

## Dates de passage du CLES 1 et du CLES 2

### CLES 1 :

- CLES 1 anglais : vendredi 4 mars 2016

### CLES 2 :

- CLES 2 anglais : vendredi 4 décembre 2015

## Bonus Centre de Langues (LV2)

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Master pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année d'études en cours.

CLES 1 : - CLES 1 espagnol et allemand : jeudi 3 mars 2016

CLES 2 : - CLES 2 espagnol et allemand : jeudi 3 décembre